ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Difficultés économiques et organisationnelles des établissements de nuit

Question écrite n° 29896

Texte de la question

M. Stéphane Demilly alerte M. le ministre de l'économie et des finances sur les difficultés économiques et organisationnelles rencontrées par les établissements de nuit. Alors que les secteurs du tourisme, des hôtels, cafés et restaurants ont été évoqués par le Premier ministre lors de la présentation de la stratégie nationale de déconfinement à l'Assemblée nationale et que des mesures significatives ont ensuite été annoncées, les établissements de nuit, qui regroupent notamment les discothèques et les boîtes de nuit, semblent, eux, avoir été oubliés. En effet, à ce jour, ils ne disposent d'aucune visibilité et certains d'entre eux connaissent déjà de grandes difficultés financières. Tout en étant bien conscients des risques sanitaires liés à leur activité, ces lieux de rassemblement et de convivialité souhaiteraient être pris en compte et pouvoir bénéficier de mesures spécifiques leur permettant d'envisager l'avenir. Il lui demande donc si le Gouvernement entend intervenir rapidement en faveur de ce secteur d'activités et l'interroge sur les mesures concrètes qui seraient alors mises en place.

Données clés

Auteur : M. Stéphane Demilly
Circonscription : Somme (5e circonscription) - Non inscrit
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 29896
Rubrique : Tourisme et loisirs
Ministère interrogé : Économie et finances
Ministère attributaire : Économie, finances et relance

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 26 mai 2020, page 3605
Question retirée le : 6 octobre 2020 (Fin de mandat)